Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

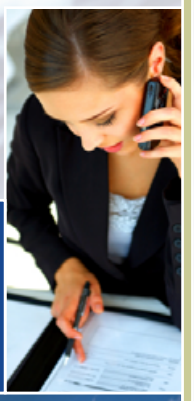

Vous voulez travailler en Colombie-Britannique, Canada?

Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants

Citoyenneté et Immigration Canada

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers

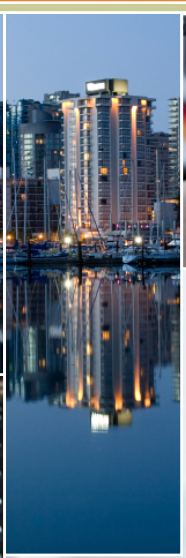

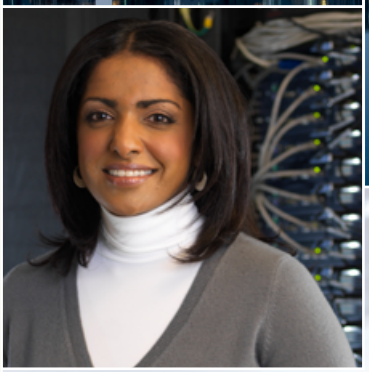

Canada

Vous voulez travailler en Colombie-Britannique (Canada)? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants a été créé en partenariat avec le Ministère de l'Emploi, du Tourisme et de l'Innovation de la Colombie-Britannique.

Bâtir un Canada plus fort : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) contribue au progrès économique, social et culturel du Canada, et veille à la sécurité des Canadiens tout en gérant l'un des programmes d'immigration les plus vastes et les plus généreux du monde.

Sondage sur les publications

Nous vous invitons à nous fournir des commentaires sur cette publication en répondant à notre sondage électronique qui se trouve au cic.gc.ca/sondage-publications.

Visitez nos sites Web

Facebook : **www.facebook.com/CitCanada**
YouTube : **www.youtube.com/CitImmCanada**
Twitter : **@CitImmCanada**
Site Web : **www.cic.gc.ca**
Ce guide est aussi disponible au : **www.competences.gc.ca**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2012

Ci4-10/2-2012F-PDF
978-1-100-99392-8
C&I-1453-05-2012

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Vous voulez travailler en Colombie Britannique (Canada)?

Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants

1. Section A – Vivre en Colombie Britannique (Canada)
2. Section B – Apprendre l'anglais
3. Section C – Trouver un emploi en Colombie-Britannique (Canada)
4. Section D – Documents relatifs au travail
5. Section E – Éducation, diplômes et attestations
6. Mes liens importants
7. Glossaire
8. Notes

Avant de commencer

Veuillez prendre note que ce document est mis à jour régulièrement. Pour la version la plus récente, consultez le site WorkBC et le site WelcomeBC.ca, source d'information officielle du gouvernement de la Colombie-Britannique en matière d'immigration et d'établissement, ou celui du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers. Le guide est également disponible en anglais.

Le présent guide est conçu à l'intention des personnes formées à l'extérieur du Canada qui envisagent de déménager dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada, ainsi qu'à celles qui s'y sont récemment installées. Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour venir au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection, ni dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous aidera, vous et votre famille, à vous préparer en vue de vivre et de travailler en Colombie-Britannique.

Utilisez Travailler en C.-B., au Canada pour générer un rapport gratuit sur les possibilités d'emploi, les salaires, les qualifications et les compétences requises en Colombie-Britannique. En effectuant des recherches sur des professions et des régions différentes, vous pouvez prendre des décisions qui vous conviennent, à vous et à votre famille, au sujet de votre établissement. Vous devrez consulter ce rapport lorsque vous remplirez la section C de ce guide.

Après avoir créé votre rapport, il faut le sauvegarder en l'envoyant à votre adresse courriel ou en l'imprimant.

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

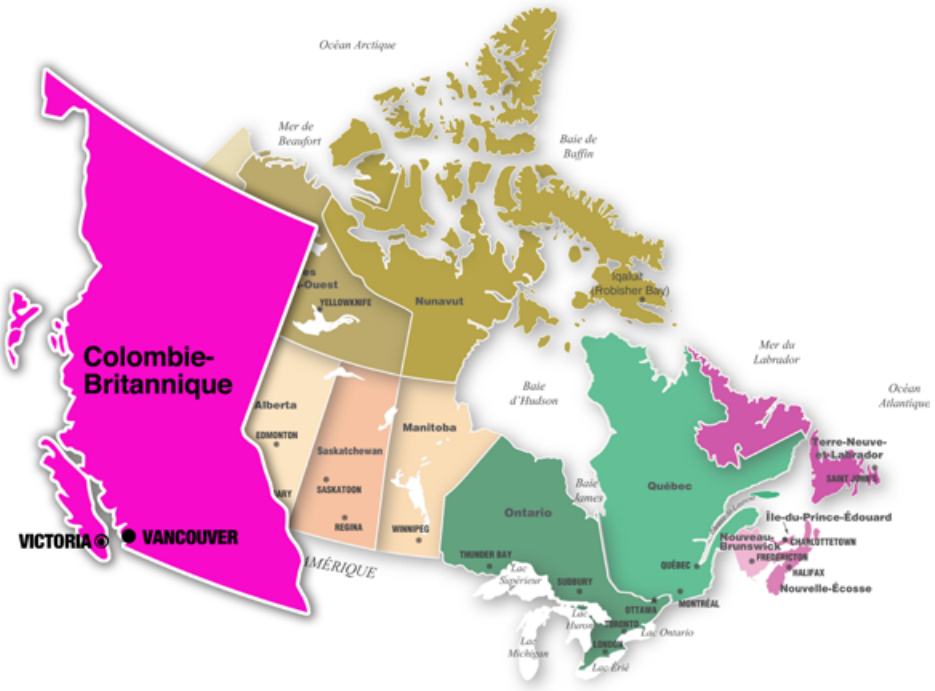

** La plupart des liens suggérés dans le présent document renvoient à des sites Web unilingues anglais.*

INTRODUCTION

Il n'est pas facile de déménager d'un pays à un autre. Cette section est conçue pour aider votre famille et vous-même à trouver les renseignements et les services dont vous avez besoin pour vous établir de façon à être à l'aise dans la province canadienne de la Colombie-Britannique. Nous vous encourageons à explorer le site Web de WelcomeBC et à poser des questions afin d'en apprendre davantage sur la vie et le travail en Colombie-Britannique.

Le Guide des ressources et services à l'intention des nouveaux arrivants en Colombie-Britannique contient des renseignements utiles sur l'établissement pour vous et votre famille. Vous pouvez lire ou écouter le Guide en 11 langues.

Trouvez des programmes et des services qui peuvent vous aider à vous établir en Colombie-Britannique en utilisant la carte des services d'établissement de WelcomeBC.

Si vous ne trouvez pas les renseignements que vous cherchez sur le site WelcomeBC.ca, la page demandez à un expert de WelcomeBC pourrait vous aider à obtenir les réponses dont vous avez besoin.

Vous pouvez trouver des informations détaillées à propos de la plupart des aspects de la vie au Canada dans le guide Bienvenue au Canada.

Informez-vous sur plusieurs aspects de la vie au Canada en consultant le site Web de Citoyenneté et Immigration.

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 1 -CONNAÎTRE LES RÉGIONS DE LA C.-B.

La Colombie-Britannique est divisée en huit régions distinctes. Informez-vous sur la région où vous souhaitez vivre et travailler en consultant les sections sur les régions en C.-B. et les faits et tendances du site Web de WelcomeBC ou le site HelloBC.ca, site Web officiel du gouvernement de la Colombie-Britannique sur le tourisme. Le site Web de WorkBC contient des renseignements sur le marché du travail dans les régions, qui pourraient également être dignes d'intérêt.

Les régions de la Colombie-Britannique sont les suivantes :

1. Île et côte de Vancouver et Victoria
2. Région de Vancouver et région métropolitaine
3. Région Thompson-Okanagan
4. Région de Kootenay
5. Région de Cariboo
6. Côte Nord
7. Région de Nechako
8. Région du Nord-Est

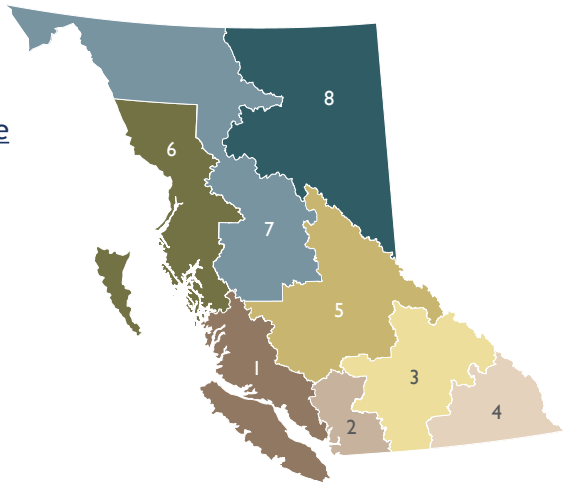

Prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, par exemple :

- le climat;
- la géographie;
- la population;
- l'industrie;
- l'économie locale;
- les habitants;
- l'histoire.

Notes:

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 2- CONNAÎTRE LES COLLECTIVITÉS ET LES VILLES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Apprenez-en davantage sur les différentes collectivités ou villes en C.-B. :

- ☐ en consultant le site Web officiel de cette ville ou de cette région. Certaines villes en ont même créé un à l'intention des nouveaux arrivants;
- ☐ en examinant les profils des collectivités dans la section des faits et des tendances sur le site Web de WelcomeBC.

Si vous êtes déjà en C.-B., vous pouvez aussi :

- ☐ rendre visite à un organisme de services d'aide à l'établissement qui peut aider votre famille et vous-même à participer à votre collectivité et à trouver les renseignements et le soutien dont vous avez besoin pour vous établir en C.-B., y vivre et y travailler. Utilisez la carte des services d'établissement sur le site Web de WelcomeBC pour trouver des services près de chez vous. ;
- ☐ vous rendre dans une bibliothèque publique locale afin de voir quels renseignements et quels services elle peut vous offrir;
- ☐ vous informer sur les activités et les programmes offerts par l'intermédiaire d'un centre communautaire local ou d'un foyer de voisinage.

Transportation

Apprenez de quelle façon vous pouvez vous déplacer d'un endroit à un autre dans votre nouvelle ville ou localité. Regardez les vidéos portant sur comment utiliser les transports en commun et obtenir un permis de conduire en Colombie Britannique.

Ensuite, prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, notamment :

- le climat;
- les collectivités;
- les types de transports en commun;
- la population;
- les services et les organismes communautaires;
- les loisirs;
- les types d'écoles pour les enfants (publique, privée, française, anglaise, immersion française);
- le logement;
- l'économie;
- les soins de santé

Notes :

ÉTAPE 3: AUREZ-VOUS BESOIN D'AIDE UNE FOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE? TROUVER DES ORGANISMES D'AIDE AUX IMMIGRANTS

Votre établissement sera grandement facilité si vous communiquez dès votre arrivée avec un organisme d'aide aux immigrants. Les personnes travaillant pour ces organismes peuvent vous aider à vous établir dans votre collectivité, à apprendre l'anglais, à trouver un emploi et à comprendre la vie au Canada.

Les organismes d'aide aux immigrants peuvent vous aider à :

- trouver un logement;
- obtenir un numéro d'assurance sociale et une carte du régime de services médicaux;
- inscrire vos enfants à l'école;
- vous inscrire à des cours de langue;
- avoir accès au transport en commun;
- trouver un médecin de famille;
- vous renseigner sur les services gouvernementaux et communautaires destinés aux nouveaux arrivants;
- chercher du travail;
- établir un budget;
- obtenir, au besoin, une aide alimentaire d'urgence.

Vous pouvez trouver des services offerts près de chez vous en examinant la carte des services d'établissement sur le site Web de WelcomeBC ou en consultant la page intitulée Services offerts aux immigrants dans votre région sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.

Vous pouvez trouver des informations détaillées à propos de la plupart des aspects de la vie au Canada dans le guide Bienvenue au Canada.

Nom

_____

_____

Coordonnées

_____

_____

_____

_____

Nom

_____

_____

Coordonnées

_____

_____

_____

_____

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 3 - SUITE

Nom

Coordonnées

Nom

Coordonnées

Nom

Coordonnées

Nom

Coordonnées

Nom

Coordonnées

Nom

Coordonnées

ÉTAPE 3 – SUITE

Dressez la liste des questions que vous poserez à un organisme d'aide aux immigrants sur la manière de vous adapter au travail et à la vie en Colombie-Britannique. Par exemple :

- À quelles prestations gouvernementales ai-je droit?
- Comment puis-je obtenir de l'aide relativement à mon plan de carrière et à la recherche d'emploi?
- Avec qui dois-je communiquer pour faire évaluer mes titres de compétences?
- Que dois-je faire pour chauffer mon domicile? Combien le chauffage coûte-t-il?
- Quelles sont les conditions climatiques au cours des différentes saisons? De quel type de vêtements vais-je avoir besoin?
- Quels impôts et taxes vais-je devoir payer au Canada?
- De quelle façon puis-je obtenir de l'aide pour ma famille?

Notes:

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 4 - TROUVER UN LOGEMENT

Logement : ce que vous devriez savoir

- *Logement temporaire*
- *Information générale sur le logement et le budget*
- *Lois sur la location*
- *Trouver un endroit où vivre*

Logement temporaire

Assurez-vous de trouver un logement avant votre arrivée en Colombie-Britannique, au Canada. Si vous n'avez pas de famille ou d'amis chez qui demeurer, cherchez en ligne des hôtels, des motels ou des auberges de jeunesse dans la ville où vous allez vivre. Vous pouvez souvent obtenir des tarifs plus économiques si vous réservez plusieurs semaines avant votre départ.

Lorsque j'arriverai au Canada, j'habiterai à :

Information générale sur le logement et le budget

Pour obtenir des renseignements sur le logement en Colombie-Britannique, visitez la section du site Web de WelcomeBC sur le logement ainsi que celui intitulé Des logements pour les nouveaux arrivants, conçu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.). Ces sites décrivent les types de logements que l'on trouve au Canada et fournit des renseignements sur tous les aspects de la location ou de l'achat de votre premier logement.

- Examinez votre situation financière afin de déterminer le type de logement que vous pourrez vous payer en Colombie Britannique.
- Comparez le coût du logement au salaire que vous devriez toucher.
- Déterminez si vous achèterez une maison, louerez une maison ou un appartement, ou habiterez chez des amis ou des parents.
- Ensuite, élaborez un plan d'action pour trouver votre nouvelle maison. Si vous avez besoin d'aide, téléphonez ou rendez visite à un organisme d'aide aux nouveaux arrivants.

Notes:

Lois sur la location

La Colombie-Britannique a établi ses propres lois sur la location qui définissent les droits et les obligations des propriétaires et des locataires. Elle applique également des lois sur divers aspects de l'achat et de la vente d'un logement. Consultez ces lois sur les sites Web de WelcomeBC et de la S.C.H.L. afin de comprendre ce qu'on attend de vous et ce que vous pouvez attendre des autres lorsque vous louez ou achetez un logement.

Lois sur le logement que je dois connaître :

Trouver un endroit où vivre

Une fois au Canada, vous pouvez déterminer le quartier où vous aimeriez vivre et où vous avez les moyens de vous installer :

- effectuez une recherche dans Internet sur le logement;
- visitez en personne les maisons et les appartements annoncés;
- comparez les besoins de votre famille aux commodités d'un quartier (l'emplacement des écoles, les magasins, les autobus, les services récréatifs et communautaires, la sécurité);
- demandez à un organisme d'aide aux immigrants des renseignements sur le logement dans votre collectivité;
- effectuez une recherche sur les propriétés confiées à des agents immobiliers partout au Canada dans la base de données de l'Association canadienne de l'immeuble.

Possibilité de logement

Détails sur le quartier

Prix

Coordonnées

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

Possibilité de logement

Détails sur le quartier

Prix

Coordonnées

Possibilité de logement

Détails sur le quartier

Prix

Coordonnées

Possibilité de logement

Détails sur le quartier

Prix

Coordonnées

Possibilité de logement

Détails sur le quartier

Prix

Coordonnées

ÉTAPE 5 – TROUVER UNE ÉCOLE

Enseignement primaire et secondaire

En Colombie-Britannique, les études primaires (de la maternelle à la 7e année) et les études secondaires (de la 8e année à la 12e année) sont les deux niveaux de scolarité de base pour les enfants et les jeunes au Canada. Les élèves qui terminent avec succès leurs études secondaires reçoivent un diplôme d'études secondaires (également connu sous le nom de « Dogwood Diploma »).

L'année scolaire débute habituellement la première semaine de septembre et se termine vers la fin de juin. Dans la plupart des arrondissements scolaires, les enfants fréquentent l'école du lundi au vendredi pendant l'année scolaire (à l'exception des jours fériés).

En Colombie Britannique, tous les enfants et les jeunes âgés de 5 à 16 ans doivent suivre un programme d'éducation. La plupart des élèves en Colombie-Britannique fréquentent une école publique. Ces écoles offrent gratuitement l'accès aux études primaires et secondaires aux enfants d'âge scolaire qui sont (ainsi que leurs parents ou tuteurs légaux) habituellement résidents de la Colombie-Britannique. Si vous n'êtes pas certain(e) si votre enfant remplit les conditions requises pour bénéficier de la gratuité scolaire dans l'une des écoles publiques en Colombie-Britannique, veuillez communiquer avec votre conseil scolaire local.

En Colombie-Britannique, l'enseignement est en grande partie donné dans une salle de classe traditionnelle dans les écoles publiques; toutefois, d'autres options sont disponibles, dont les suivantes :

- les écoles indépendantes (connues sous le nom d'écoles privées dans d'autres provinces et territoires);
- l'apprentissage distribué et l'enseignement à domicile par les parents.

Apprenez-en davantage sur l'apprentissage distribué et l'enseignement à domicile par les parents sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Bien que l'enseignement en Colombie-Britannique se déroule en grande partie en anglais, le Canada est un pays bilingue. Des conseils scolaires offrent donc des cours et des programmes d'immersion en français dans de nombreuses régions en Colombie-Britannique. Certains enfants sont admissibles à l'enseignement en français. Si votre langue maternelle est le français et vous souhaitez que votre enfant fasse ses études en français, veuillez communiquer avec le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique.

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 5 - SUITE

Inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire

En Colombie-Britannique, les conseils scolaires sont responsables de la gestion des écoles dans une zone donnée (connue sous le nom d'arrondissement scolaire).

Si vous inscrivez vos enfants pour la première fois dans une école en Colombie-Britannique, l'école leur fera passer une évaluation afin de déterminer le niveau où ils devraient être inscrits et l'aide supplémentaire gratuite dont ils pourraient avoir besoin (comme des cours d'anglais).

Quand vous inscrirez votre enfant à l'école, vous devrez montrer des documents officiels indiquant la date de naissance de votre enfant et votre statut de résident en Colombie-Britannique. Vous aurez peut-être également à montrer le dossier d'immunisation de votre enfant. Il s'agit d'un document indiquant les vaccins que votre enfant a reçus.

Pour inscrire votre enfant à l'école primaire ou secondaire, communiquez avec votre conseil scolaire local. Vous trouverez une liste des coordonnées des écoles et des arrondissements sur le site Web du ministère de l'Éducation de la Colombie Britannique. Pour obtenir des coordonnées, sélectionnez votre ville, puis une école directement sous le nom de la ville.

Coordonnées de la commission ou du conseil scolaire de l'endroit :

_____

_____

_____

Coordonnées des écoles locales :

_____

_____

_____

Marche à suivre pour inscrire mes enfants à l'école :

_____

_____

_____

Documents nécessaires pour inscrire mes enfants :

_____

_____

Notes:

ÉTAPE 5 - SUITE

Études postsecondaires

En Colombie-Britannique, il existe différents types d'établissements d'enseignement postsecondaire offrant divers programmes d'études. Certains établissements sont financés par les deniers publics, alors que d'autres sont financés par le secteur privé ou par des entreprises. La liste des établissements d'enseignement postsecondaire est disponible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur.

Même si bon nombre d'établissements postsecondaires reçoivent une aide financière du gouvernement, les étudiants doivent tout de même payer des frais de scolarité. Ces frais varient d'un établissement et d'un programme à l'autre, mais ils sont généralement de l'ordre de 2 500 $ à 8 000 $ par an. Pour obtenir des renseignements sur le coût des études postsecondaires et les programmes d'aide financière, visitez les sites Web Ciblétudes et StudentAidBC.

Dans la plupart des établissements postsecondaires, l'année d'études comprend deux sessions principales – de septembre à décembre et de janvier à avril – séparées par une brève période d'interruption. De mai à août, bon nombre d'étudiants font relâche pour travailler. La plupart des établissements offrent toutefois des cours d'été pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études pendant cette période.

Types d'établissements postsecondaires en Colombie-Britannique, au Canada

Les universités offrent des programmes d'études qui mènent à l'obtention de différents diplômes – baccalauréat, maîtrise et doctorat – dans bon nombre de disciplines.

Les collèges offrent des programmes d'études qui mènent à l'obtention de diplômes et de certificats donnant accès à certains métiers et professions. Un nombre croissant de collèges offrent également des programmes menant à un diplôme. Les collèges offrent également la partie de formation technique ou en classe de programmes officiels d'apprentissage menant à l'obtention d'un certificat dans un métier.

Notes:

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 5 – SUITE

S’inscrire à un programme d’études postsecondaires

Pour vous informer sur les programmes d’études offerts dans les établissements postsecondaires en Colombie-Britannique, vous pouvez aller directement sur les sites Web des universités et des collèges ou faire une recherche sur le site Web EducationPlanner.

Pour faire une demande d’admission à un programme d’études, visitez le site Web de l’établissement que vous souhaitez fréquenter afin de vous informer sur le processus de présentation d’une demande. Comme la plupart des établissements imposent des dates limites pour la réception des demandes, vous pourriez devoir présenter votre demande jusqu’à six mois avant le début du programme.

Établissement :

Programme d’études :

Documents exigés :

Date limite pour la réception des demandes :

Coordonnées :

Sources d’aide financière :

Établissement :

Programme d’études :

Documents exigés :

Date limite pour la réception des demandes :

Coordonnées :

Sources d’aide financière :

Établissement :

Programme d’études :

Documents exigés :

Date limite pour la réception des demandes :

Coordonnées :

Sources d’aide financière :

Établissement :

Programme d’études :

Documents exigés :

Date limite pour la réception des demandes :

Coordonnées :

Sources d’aide financière :

ÉTAPE 6 – DOCUMENTS IMPORTANTS

Si vous êtes un nouveau résident permanent du Canada, présentez une demande afin d'obtenir les documents essentiels suivants tout de suite après votre arrivée.

- *Carte d'assurance sociale*
- *Carte de résident permanent*
- *Carte d'assurance-maladie (Régime de services médicaux)*

Carte d'assurance sociale

La carte d'assurance sociale est une carte portant un numéro à neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada, pour recevoir des prestations ou bénéficier des programmes du gouvernement et pour produire une déclaration de revenus.

Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro confidentiel qui ne peut être demandé que par certains ministères et programmes fédéraux expressément autorisés à cette fin.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet et pour savoir comment présenter une demande de carte d'assurance sociale, écoutez la vidéo sur le numéro d'assurance sociale sur la chaîne YouTube de WelcomeBC. Ensuite, visitez le site Web de Service Canada ou allez dans un Centre Service Canada. Pour trouver l'adresse d'un centre près de chez vous, visitez le site Web de Service Canada.

Comment protéger votre numéro d'assurance sociale

Votre NAS est un numéro confidentiel. Vous ne devez le fournir qu'à des organismes particuliers dans certaines situations.

Pour vous informer sur la façon de protéger votre NAS et sur les personnes ou organismes autorisés à vous le demander, visitez le site Web de Service Canada.

Carte de résident permanent

La carte de résident permanent est la preuve officielle que vous avez le statut de résident permanent du Canada. Si vous quittez le pays, vous devrez présenter cette carte pour pouvoir y revenir.

Vous pouvez utiliser votre carte de résident permanent comme document d'identité dans différentes situations, par exemple pour demander d'autres documents du gouvernement (carte d'assurance-maladie ou numéro d'assurance sociale) pour avoir accès aux services gouvernementaux ou pour ouvrir un compte en banque.

Si vous êtes un nouveau résident permanent, vous recevrez votre carte par la poste à votre domicile au Canada. Vous devez informer Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) de votre adresse postale au pays dès que vous savez où vous allez habiter.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la carte de résident permanent et pour fournir à CIC votre adresse postale au Canada, visitez le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada ou téléphonez à CIC au 1-888-242-2100.

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 6 - SUITE

Carte d'assurance-maladie

Pour avoir accès au régime de services médicaux en Colombie-Britannique, vous avez besoin d'une carte d'assurance maladie délivrée par le gouvernement. Vous devez présenter votre carte chaque fois que vous voulez recevoir des soins médicaux. Pour savoir comment demander l'accès au régime de services de soins de santé en Colombie Britannique, rendez-vous sur le site Web du ministère de la Santé de la province.

Vous devez demander une carte d'assurance-maladie le plus tôt possible après votre arrivée en Colombie-Britannique. Vous devriez également contracter une assurance privée afin de payer vos soins de santé jusqu'à ce que votre demande de carte d'assurance-maladie soit acceptée. Les résidents permanents de la Colombie-Britannique doivent respecter une période d'attente allant jusqu'à trois mois avant d'être admissibles au régime de services médicaux.

Pour en apprendre davantage à propos du régime de services médicaux en Colombie-Britannique, regardez la vidéo sur le sujet.

Le système des soins de santé du Canada

Au Canada, c'est le gouvernement qui paie pour bon nombre de soins de santé au moyen des recettes fiscales. Cela signifie que vous n'avez pas à payer pour la plupart des services offerts chez le médecin, à la clinique ou à l'hôpital.

Au Canada, bon nombre de personnes ont un médecin de famille, qu'elles consultent lorsqu'elles veulent obtenir des soins médicaux de base. Les personnes qui n'ont pas de médecin de famille et qui veulent recevoir des soins non urgents se rendent habituellement dans une clinique médicale « sans rendez-vous » ou dans un centre de santé communautaire afin de consulter un médecin. Vous pouvez trouver la liste des médecins de famille, des cliniques médicales et des centres de santé communautaires de votre région en faisant des recherches dans Internet. Vous pouvez obtenir des recommandations auprès d'un organisme d'aide aux immigrants local.

Si vous avez besoin de soins médicaux d'urgence, allez immédiatement au service d'urgence de l'hôpital le plus proche ou composez le numéro national d'urgence (9-1-1) et demandez une ambulance. Tous les services d'urgence offerts dans les hôpitaux sont gratuits partout au Canada.

Pour savoir comment et quand appeler le 9-1-1, regardez la vidéo sur les urgences sur la chaîne YouTube de WelcomeBC.

Pour en apprendre davantage sur le système de soins de santé de la Colombie-Britannique, visitez le site Web du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique ou téléchargez une version PDF du Guide-santé - Colombie Britannique, disponible en français, en anglais, en chinois ou en pendjabi.

Admissibilité :

Services médicaux :

Coordonnées :

Assurance-maladie complémentaire

Bon nombre de personnes au Canada contractent une assurance-maladie complémentaire afin de payer les soins de santé qui ne sont pas totalement couverts par le régime d'assurance-maladie gratuit du gouvernement (comme les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les services de physiothérapie et les verres correcteurs).

Si vous travaillez, vous et les membres de votre famille pouvez bénéficier d'une assurance-maladie complémentaire offerte par votre employeur. Vous pouvez également contracter cette assurance directement à une compagnie privée.

Les personnes et les familles ayant un faible revenu peuvent être admissibles à une assurance-maladie complémentaire dans le cadre de programmes offerts par le gouvernement de leur province ou territoire de résidence. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le site Web du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique.

Admissibilité :

Services médicaux :

Coordonnées :

ÉTAPE 7 - PERMIS DE CONDUIRE

Si vous êtes un nouveau résident de la Colombie-Britannique et êtes titulaire d'un permis de conduire valide de votre pays d'origine ou d'une autre province au Canada, vous pouvez l'utiliser pendant une période maximale de 90 jours. Vous devez présenter une demande de permis de la Colombie-Britannique dans un délai de 90 jours. Le permis de conduire délivré par le gouvernement de la Colombie-Britannique vous permet de conduire partout au Canada.

Si vous prévoyez utiliser un permis de conduire étranger au Canada, vous devez obtenir un permis de conduire international dans votre pays d'origine. Un permis international fournit une traduction de votre permis dans différentes langues, notamment en français et en anglais.

Pour vous informer davantage sur la marche à suivre et les exigences à remplir pour obtenir un permis de conduire, visitez la section sur les permis de conduire dans le site Web de WelcomeBC.

Regardez la vidéo sur les permis de conduire afin d'en apprendre davantage au sujet des exigences relatives à la conduite en Colombie-Britannique et des étapes à suivre pour obtenir votre permis.

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 8 – ARGENT ET FINANCES

- *Activités bancaires*
  - *Antécédents en matière de crédit*
- *Impôts et taxes*
  - *Impôt sur le revenu*
  - *Taxe de vente*
  - *Taxe foncière*
  - *Droit de mutation de propriété*

Activités bancaires

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements sur de nombreux aspects des activités bancaires au Canada. Visitez le site Web de l'ACFC afin de vous familiariser avec les sujets suivants :

- les différents types de comptes bancaires offerts;
- les documents nécessaires pour ouvrir un compte en banque ;
- les options en matière d'épargne et d'investissements;
- les cartes de crédit, les prêts, les hypothèques et autres formes de crédit;
- les assurances;
- la planification financière.

Vous trouverez également des renseignements dans la section sur la vie en Colombie-Britannique sur le site Web de WelcomeBC et dans le Guide pour les nouveaux arrivants en Colombie-Britannique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, regardez ces vidéos sur l'argent et les activités bancaires :

- l'argent canadien;
- les activités bancaires de base;
- votre carte bancaire.

Après avoir appris l'essentiel des activités bancaires au Canada, allez voir différentes banques afin de vous informer sur leurs produits et services financiers avant de choisir celle qui vous convient le mieux. Choisissez une banque qui répond à vos besoins et ouvrez un compte.

Nom et emplacement de la banque choisie :

Antécédents en matière de crédit

Au Canada, lorsque vous contractez un prêt ou utilisez une carte de crédit, une agence d'évaluation du crédit recueille des renseignements, à savoir si vous effectuez vos paiements à temps et le temps que vous prenez pour rembourser l'argent que vous avez emprunté. Cette information constitue vos « antécédents de crédit »et sert à vous attribuer un « pointage de crédit ».

Vos antécédents de crédit et votre pointage de crédit sont importants, parce que les banques et les autres institutions financières vérifient habituellement cette information avant de décider de vous accorder un prêt, du crédit ou une hypothèque. En outre, les propriétaires peuvent vérifier votre pointage de crédit avant de vous louer un logement.

Pour savoir comment constituer de bons antécédents en matière de crédit au Canada, visitez le site Web de l'ACFC.

Notes:

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

Impôts et taxes

Impôt sur le revenu

À titre de résident du Canada, vous devez payer au gouvernement un impôt sur le revenu que vous gagnez au cours de l'année. Vous devez payer des impôts au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial ou territorial. En général, si vous recevez un salaire d'un employeur, votre impôt sur le revenu est automatiquement prélevé sur votre paie. Si vous êtes travailleur autonome, vous devrez peut-être payer vos impôts en un seul ou en plusieurs versements.

Tous les ans, vous devez produire une déclaration de revenus et de prestations pour informer le gouvernement du revenu que vous avez gagné durant l'année et du montant d'impôt que vous avez versé. Votre déclaration de revenus doit être produite au plus tard le 30 avril de chaque année. En contrepartie, les renseignements détermineront si vous avez droit à un remboursement ou si vous allez devoir payer un impôt supplémentaire.

Les taux d'imposition diffèrent selon le revenu gagné. Ils peuvent également varier d'une année à l'autre. Pour savoir comment produire une déclaration de revenus et de prestations, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada ou téléphonez au 1-800-959-8281.

Au Canada, certains programmes gouvernementaux peuvent vous aider à épargner en diminuant le montant de l'impôt sur le revenu à payer. Pour en savoir plus, informez-vous, par exemple, sur le Compte d'épargne libre d'impôt et le Régime enregistré d'épargne retraite.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir les formulaires d'impôt, communiquez avec un organisme d'aide aux immigrants.

Quel montant d'impôt sur le revenu vais-je devoir payer?

Taxe de vente

Au Canada, vous devez payer une taxe de vente chaque fois que vous faites un achat. Les prix indiqués pour les produits et services ne comprennent généralement pas la taxe de vente. Celle-ci est ajoutée lorsque vous payez votre achat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taxes en Colombie-Britannique, visitez le site Web du ministère des Finances de la province.

Quel montant de taxe de vente vais-je devoir payer dans ma province de résidence?

Taxe foncière

Toute personne propriétaire d'une maison, d'un terrain ou d'un immeuble doit acquitter la taxe foncière. Votre ville ou localité ou, si votre propriété se trouve à l'extérieur d'une ville, le gouvernement de la Colombie-Britannique vous fera parvenir une facture une ou deux fois par année. Vous pouvez également acquitter la taxe foncière dans le cadre de votre hypothèque.

Droit de mutation de propriété

Quand vous faites l'achat d'une propriété en Colombie-Britannique, vous devez acquitter le droit de mutation de propriété. Son taux s'élève à 1 % du premier 200 000 dollars de la valeur de la propriété et à 2 % pour le reste du montant.

S'il s'agit de votre première maison, il est possible que vous n'ayez pas à acquitter ce droit.

Quel montant de taxe foncière vais-je devoir payer?

Questions touchant les consommateurs

Le Bureau de la consommation offre en ligne des renseignements du gouvernement fédéral afin d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les produits et les services qu'ils achètent.

Le Guide du consommateur canadien contient des renseignements fiables sur plusieurs sujets intéressant les consommateurs, comme le magasinage en ligne, les contrats, les rénovations domiciliaires et résidentielles, et les agences de recouvrement.

Notes:

Section A | Vivre en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 9 – PRESTATIONS DU GOUVERNEMENT

Informez-vous sur les prestations ou les indemnités du gouvernement auxquelles vous avez droit en consultant le site Web Prestations du Canada et celui de l'Agence du revenu du Canada ou en communiquant avec un organisme d'aide aux immigrants. Le site Web du ministère des Finances du gouvernement de la Colombie-Britannique contient également des renseignements au sujet des prestations.

Vous voudrez peut-être vous informer sur les sujets suivants :

- les prestations pour enfants et familles;
- le crédit d'impôt pour laissez-passer de transport en commun;
- la déduction pour outils;
- le régime enregistré d'épargne études (REEE).

Notez ci-dessous les prestations auxquelles vous ou les membres de votre famille pourriez avoir droit.

Section B | Améliorer votre anglais

** La plupart des liens suggérés dans le présent document renvoient à des sites Web unilingues anglais.*

INTRODUCTION

Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. Toutefois, l'anglais est la langue officielle de la Colombie Britannique. Même si vous maîtrisez très bien le français, vous devrez parler, lire et écrire en anglais pour trouver un bon emploi et exécuter les tâches quotidiennes, comme les activités bancaires et le magasinage en Colombie Britannique.

Une bonne connaissance de l'anglais est très importante pour votre avenir en Colombie-Britannique. La présente section décrit l'importance des compétences linguistiques et la façon de les évaluer, les exigences linguistiques relatives aux emplois dans la province et les établissements qui offrent des cours de langues.

ÉTAPE 1 – COMPRENDRE L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Bon nombre de personnes ayant immigré en Colombie-Britannique constatent qu'elles ont besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques.

Même si vous parlez bien l'anglais, vous pourriez avoir de la difficulté à comprendre les autres et à vous faire comprendre au Canada en raison des divers accents, du débit de parole rapide, de l'utilisation des expressions et des conventions liées à la communication dans les milieux de travail canadiens.

Il est important de bien connaître l'anglais pour nombre de raisons, notamment :

- trouver un emploi correspondant à vos compétences et à votre expérience;
- faire des études ou suivre une formation postsecondaires;
- aider vos enfants à faire leurs travaux scolaires;
- rencontrer des gens et communiquer avec eux;
- satisfaire aux exigences linguistiques pour l'attribution de la citoyenneté.

Faites des démarches pour améliorer votre connaissance de l'anglais avant ou tout de suite après votre arrivée en Colombie-Britannique.

Si vous parlez déjà très bien l'anglais, vous devriez songer à apprendre le français. Il faut du temps, de l'énergie et de la détermination pour améliorer vos compétences linguistiques, mais dans de nombreuses régions du pays, la capacité de parler le français ou l'anglais est un atout majeur lorsqu'on cherche du travail ou qu'on veut participer pleinement à la société canadienne.

Section B | Améliorer votre anglais

ÉTAPE 2 - QUELLES SONT LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR VOTRE EMPLOI?

Informez-vous sur les compétences linguistiques requises pour l'emploi que vous désirez obtenir au Canada en créant un rapport sur l'emploi en Colombie-Britannique dans Travailler au Canada, puis lisez la section Éducation et exigences d'emploi. La section compétences essentielles – lecture, utilisation de documents, écriture et communication orale – définit clairement les exigences associées à votre emploi.

Si vous ne connaissez pas les exigences linguistiques associées à l'emploi que vous désirez obtenir, communiquez avec l'un des organismes de réglementation ou des autorités en matière d'apprentissage énumérés à l'étape 3 de la section C, ou visitez leur site Web.

Compétences linguistiques requises pour l'emploi que je désire obtenir :

ÉTAPE 3 - ÉVALUER VOS COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Avant de venir au Canada, évaluez votre connaissance du français ou de l'anglais en passant un test d'auto-évaluation linguistique en ligne sur le site Web des compétence linguistique canadiens.

Mon niveau linguistique :

Aide

Tous les membres de votre famille qui vous accompagneront au Canada devraient passer leur propre test d'évaluation linguistique.

Points que je dois améliorer :

Section B | **Améliorer votre anglais**

ÉTAPE 4 - OBTENIR UNE PREUVE DE VOS COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Il se peut que vous deviez fournir une preuve de votre niveau de compétence en français ou en anglais lorsque vous présentez une demande :

- d'emploi;
- de permis auprès d'un organisme de réglementation ou d'une autorité en matière d'apprentissage;
- d'inscription à un collège ou à une université.

Vérifiez toujours si un type particulier de preuve est exigé.

Certains certificats de compétence linguistique sont reconnus partout et peuvent être utilisés dans différentes situations. Ils sont fondés sur des tests normalisés de connaissance linguistique offerts par des organismes indépendants et non par le gouvernement du Canada. Vous pouvez passer ces tests à divers endroits au Canada et, dans bien des cas, un peu partout dans le monde.

Quels résultats d'évaluation linguistique sont nécessaires?

_____

_____

Type de preuve exigé :

_____

_____

Où puis-je passer une évaluation?

_____

_____

Certains des tests de la langue anglaise et des certificats en anglais les plus reconnus sont les suivants :

- Système international de tests de la langue anglaise (IELTS)
- Programme canadien d'évaluation du niveau de compétence en anglais (CELPIP)
- Test of English as a Foreign Language (TOEFL – souvent exigé par les collèges et les universités)

L'anglais est la langue des affaires en Colombie-Britannique. Toutefois, il est possible que vous deviez démontrer votre connaissance du français si vous décidez de travailler pour un employeur qui le demande, le gouvernement du Canada ou dans une autre province ou territoire.

Certains des tests de la langue française et des certificats en français les plus reconnus sont les suivants :

- Test d'évaluation de français (TEF)
- Diplôme d'études en langue française (DELF)

Pour en savoir plus et obtenir une liste des centres d'examens, cliquez sur les liens indiqués ci-dessus. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur ces certificats auprès de certains centres d'évaluation linguistique du gouvernement ou des écoles de langues privées.

Section B | Améliorer votre anglais

ÉTAPE 5 - TROUVER DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

Si les résultats de votre test de compétence linguistique indiquent que vous ou les membres de votre famille devez améliorer vos compétences en français ou en anglais, établissez un plan à cette fin.

Avant de venir au Canada

- ☐ Inscrivez-vous à une école de formation linguistique locale ou prenez des leçons auprès d'un tuteur.
- ☐ Achetez et utilisez des cahiers d'exercices ou des logiciels de compétences linguistiques.

Après votre arrivée au Canada

Les cours donnés par les services de cours d'anglais pour adultes (English Language Services for Adults) (ELSA) sont des cours d'anglais gratuits à l'intention des immigrants adultes. Pour savoir si vous êtes admissible aux cours donnés par l'ELSA, consultez la section sur l'apprentissage de l'anglais du site Web de WelcomeBC.

Si vous vivez dans une collectivité rurale de la Colombie-Britannique, le programme d'établissement en anglais langue seconde (ALS) offre gratuitement du tutorat et des activités en petits groupes en ALS dans 45 collectivités partout en Colombie-Britannique. Pour trouver un tuteur, consultez la section sur le programme d'établissement en anglais langue seconde du site Web de WelcomeBC.

Si vous n'êtes pas admissible aux cours donnés par l'ELSA ou au programme d'établissement en ALS, il existe d'autres options :

- ☐ communiquez avec votre arrondissement scolaire local pour trouver des cours d'anglais langue seconde donnés à des écoles près de chez vous;
- ☐ vérifiez dans le répertoire des cours d'ALS et des programmes d'emploi pour trouver des immigrants en Colombie Britannique sur le site Web d'ELSANet;
- ☐ inscrivez-vous à des cours de langue offerts par une école de langues privée. Pour obtenir une liste des programmes agréés d'ASL, consultez le site Web Langues Canada. Vous trouverez également des renseignements sur les programmes d'ASL offerts en Colombie-Britannique sur le site Web Education Planner.

Notes:

Section B | Améliorer votre anglais

Cours de langue gratuits financés par le gouvernement

Pour suivre les cours donnés par l'ELSA, vos compétences linguistiques actuelles doivent d'abord être évaluées de façon officielle. Pour vous faire évaluer, trouvez un centre de l'ELSA près de chez vous sur le site Web de WelcomeBC.

En Colombie-Britannique, la plupart des nouveaux arrivants qui sont résidents permanents ont droit aux cours de langue gratuits financés par le gouvernement. Ces programmes linguistiques offrent plusieurs avantages :

- Les cours sont donnés par des formateurs qualifiés.
- Ils sont souvent offerts en classe à un petit groupe d'adultes ou à distance (sur Internet ou au moyen de documents imprimés envoyés par la poste à votre domicile).
- Les cours se donnent à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir ou les fins de semaine.
- Ils offrent une formation linguistique et des renseignements qui faciliteront votre adaptation à la vie en Colombie-Britannique.
- Certains programmes peuvent offrir un financement pour couvrir les frais de garde d'enfants pendant vos études et le coût du transport pour aller à vos cours et en revenir. Des services de garderie sont parfois offerts sur place.

Différents types de cours de langue sont offerts :

- Cours de langue généraux à plusieurs niveaux.
- Cours permettant d'acquérir des connaissances linguistiques poussées et des compétences adaptées au milieu de travail.
- Cours permettant d'acquérir des capacités de lecture et d'écriture ainsi que des compétences linguistiques (pour les personnes qui ont de la difficulté à lire et à écrire dans n'importe quelle langue).

Des cours d'anglais sont offerts au primaire et au secondaire (voir l'étape 5 de la section A) aux enfants et aux jeunes qui ont besoin d'un soutien linguistique supplémentaire. Des programmes en français sont disponibles partout en Colombie-Britannique pour les étudiants francophones et d'autres personnes souhaitant étudier en français. Ces programmes peuvent offrir un soutien supplémentaire afin d'aider les étudiants à améliorer leurs compétences en français.

Notes:

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

** La plupart des liens suggérés dans le présent document renvoient à des sites Web unilingues anglais.*

INTRODUCTION

Cette section vous aidera à comprendre tout ce que vous devez faire pour obtenir un emploi en Colombie-Britannique. Elle vous propose des étapes essentielles qui vous aideront à apprendre comment trouver et obtenir l'emploi que vous voulez dans la province. Ce processus exige du temps, mais le fait de compléter chacune des tâches ci-dessous le plus exhaustivement possible vous donnera, à vous et à votre famille, les meilleures chances de réaliser vos plans de carrière.

Vous devrez peut-être acquérir une expérience professionnelle canadienne.

Les employeurs canadiens, qui souvent ne savent pas comment évaluer l'éducation et l'expérience professionnelle acquises dans d'autres pays, pourraient exiger ou préférer que vous ayez une expérience professionnelle au Canada. L'acquisition de cette expérience est l'un des plus grands défis que doivent relever les nouveaux arrivants.

Rencontrer des gens, obtenir des conseils, faire du réseautage et du bénévolat sont de bons moyens de relever ce défi, mais l'obtention de votre premier emploi au Canada pourrait tout de même prendre du temps.

Pour remplir cette section, il faut d'abord créer votre rapport sur la Colombie-Britannique à l'aide de l'outil Travailler en C.-B., au Canada.

REMARQUE : Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour admission au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection ou dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous permettra de tirer le maximum de votre expérience et de vos études pour trouver un emploi en Colombie-Britannique.

Pour en savoir plus sur les normes du travail, le salaire minimum, les congés fériés, la santé et la sécurité au travail, l'égalité en milieu de travail, la lutte contre le racisme au travail et les lois canadiennes contre la discrimination, consultez le site Web de WorkBC et la page sur les normes du travail du site Travail.

ÉTAPE 1 - PROFESSION

Le fait de connaître le nom de l'emploi (la profession) recherché au Canada peut vous aider à éviter qu'il y ait confusion lors de vos communications avec les employeurs. Pour vous aider, l'outil Travailler en C.-B., au Canada et les sites Web de WelcomeBC et de WorkBC offrent des descriptions d'emploi ainsi que d'autres noms et titres d'emplois au sein de votre groupe professionnel.

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Section C | Trouver un emploi en ColombieBritannique, au Canada

ÉTAPE 2 – VÉRIFIER SI VOTRE PROFESSION EST RÉGLEMENTÉE

Il existe deux types de professions au Canada :

- les professions réglementées (y compris les métiers);
- les professions non réglementées.

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport Travailler au Canada et les profils professionnels pertinents sur les sites Web de WelcomeBC et de WorkBC (s'ils existent). Choisissez l'une des options suivantes :

A) ☐ En Colombie-Britannique, ma profession est RÉGLEMENTÉE et j'ai besoin d'un permis ou d'un certificat d'agrément avant de pouvoir commencer à travailler dans cette province.

B) ☐ En Colombie-Britannique, ma profession est NON RÉGLEMENTÉE.

REMARQUE : Si vous répondez B, passez les étapes 3 à 5 et rendez-vous directement à l'étape 6

Aide

Si vous souhaitez travailler dans une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez obtenir un permis d'exercer ou une attestation ou être autorisé par l'organisme de réglementation de votre profession en Colombie-Britannique.

Environ 20 % des emplois au Canada relèvent des professions réglementées. Chaque profession réglementée établit ses propres exigences pour l'obtention d'un permis d'exercer ou d'une attestation, habituellement auprès de l'organisme de réglementation ou l'association professionnelle de la province ou du territoire. Ces emplois sont réglementés afin de protéger la santé et la sécurité publiques et de s'assurer que les professionnels répondent aux normes requises en matière de pratique et de compétences.

Si votre profession n'est pas réglementée, les employeurs souhaiteront connaître vos compétences, votre éducation et votre expérience professionnelle afin de décider si vous convenez pour le poste. Ces renseignements peuvent être résumés dans un curriculum vitæ (CV). Les employeurs seront également intéressés par l'équivalence canadienne des diplômes que vous avez obtenus à l'étranger. L'International Credential Evaluations Service (ICES) peut évaluer vos diplômes moyennant des frais.

ÉTAPE 3 – TROUVER QUI EST RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada et prenez en note le nom et les coordonnées de l'organisme de réglementation ou de l'autorité en matière de formation d'apprenti pour l'emploi en Colombie-Britannique. Cet organisme dispose de renseignements à propos de l'obtention du permis ou du certificat d'agrément dont vous aurez besoin dans cette province pour exercer cet emploi. Inscrivez ici le nom et les coordonnées de l'organisme (des organismes) qui réglemente votre profession, ainsi que l'adresse du site Web.

Nom:_____

Adresse:_____

Site web:_____

Aide

Les organismes de réglementation ne sont pas des syndicats ou des sociétés techniques pour les membres d'une profession donnée. Ils ne sont pas non plus des agences de placement. Ils existent principalement pour protéger le public contre la pratique dangereuse d'une profession.

Les professions réglementées sont aussi appelées métiers spécialisés ou métiers d'apprentissage.

Les conditions d'octroi du permis peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre. Si vous avez l'intention de déménager en Colombie-Britannique et que vous avez obtenu un permis d'exercice dans une province ou un territoire différent au Canada, veuillez comparer les conditions d'octroi du permis.

Dans certaines professions réglementées, vous pouvez travailler dans le domaine, mais ne pouvez pas utiliser le titre réglementé, sauf si vous remplissez certains critères. Par exemple, il est possible de travailler en comptabilité ou en finance, mais pour utiliser un titre réglementé, il faut être membre de l'un des organismes qui réglementent les comptables au Canada.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 4 – VÉRIFIER SI VOUS ALLEZ DEVOIR OBTENIR UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AGRÉMENT

Consultez la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport Travailler au Canada et passez en revue les conditions d'octroi du permis ou du certificat d'agrément pour cette profession. (Si les étapes pour obtenir le permis ne sont pas énumérées dans votre rapport, consultez le site Internet de l'organisme de réglementation.)

Les sites Web de WelcomeBC et de WorkBC contiennent également des renseignements sur les conditions d'octroi du permis et les coordonnées pour certaines professions en Colombie Britannique.

Dressez la liste des conditions d'octroi du permis ou du certificat d'agrément pour la profession envisagée en Colombie-Britannique et notez si vous disposez ou non des qualifications nécessaires, ou encore si vous avez besoin de plus d'information.

	Je dispose des qualifications nécessaires	Je ne dispose pas des qualifications nécessaires	J'ai besoin de renseignements supplémentaires
1. _____	☐	☐	☐
2. _____	☐	☐	☐
3. _____	☐	☐	☐
4. _____	☐	☐	☐
5. _____	☐	☐	☐
6. _____	☐	☐	☐
7. _____	☐	☐	☐
8. _____	☐	☐	☐

REMARQUE : Si vous ne trouvez pas les étapes à suivre pour obtenir le permis ou le certificat d'agrément dans votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada ou sur les sites Web de WelcomeBC, de WorkBC ou de votre organisme de réglementation, communiquez directement avec l'organisme.

ÉTAPE 5 – OBTENIR LE PERMIS OU LE CERTIFICAT D'AGRÉMENT

Comparez vos qualifications aux conditions d'octroi du permis ou d'agrément pour la profession envisagée dans la province ou le territoire en question.

Voyez s'il existe des faits concernant les professions sur votre profession. Vous y apprendrez ce que vous pouvez faire en attendant de venir au Canada, vous serez guidé dans le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et vous aurez un aperçu des exigences générales auxquelles vous devez répondre pour travailler dans votre profession en Colombie-Britannique. Vous trouverez également des guides professionnels à l'intention des professionnels formés à l'étranger sur les sites Web de WelcomeBC, de WorkBC et du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers.

Notez les renseignements pertinents sur les examens que vous devrez passer :

ÉTAPE 5 - SUITE

Planifiez les démarches qu'il vous faudra effectuer pour remplir les conditions d'octroi du permis ou d'agrément afin d'exercer la profession envisagée en Colombie-Britannique. Pour chaque examen que vous devrez passer, dressez la liste des éléments qui suivent.

Aide

Vous devrez peut-être reprendre les études et suivre d'autres cours afin d'obtenir un permis pour exercer votre profession.

Ce que vous devez avoir (ou faire) pour être admissible à l'examen :

Comment vous préparer à l'examen :

Les dates et les endroits où vous pouvez passer l'examen :

Endroit	Dates

Pour chacune des exigences auxquelles vous ne répondez pas :

Dressez la liste des démarches que vous devez effectuer pour remplir la condition :

Notez en détail quand et comment vous remplirez la condition :

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 5 – SUITE

Évaluez combien il en coûtera et combien de temps il vous faudra pour remplir chacune des conditions :

	Coût	Durée

Établissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir :

	Démarche	Échéance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

ÉTAPE 6 – FONCTIONS PRINCIPALES

Passez en revue les fonctions principales de votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada et les profils professionnels sur les sites Web de WelcomeBC et de WorkBC. Ensuite, dressez la liste des tâches principales à exécuter dans le cadre de votre profession dans la ville où vous souhaitez vivre.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 7 – ÉDUCATION ET EXIGENCES D'EMPLOI

Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport Travailler au Canada et les profils professionnels sur les sites Web de WelcomeBC et de WorkBC. Ensuite, dressez la liste des exigences pour cette profession. Indiquez ci-dessous les principales exigences et notez si vous disposez ou non des qualifications nécessaires, ou encore si vous avez besoin de plus d'information.

	Je dispose des qualifications nécessaires	Je ne dispose pas des qualifications nécessaires	J'ai besoin de renseignements supplémentaires
Exigences/conditions d'emploi			
1. _____	☐	☐	☐
2. _____	☐	☐	☐
3. _____	☐	☐	☐
4. _____	☐	☐	☐
5. _____	☐	☐	☐
6. _____	☐	☐	☐
Conditions d'emploi au niveau local			
1. _____	☐	☐	☐
2. _____	☐	☐	☐
3. _____	☐	☐	☐
4. _____	☐	☐	☐
5. _____	☐	☐	☐
6. _____	☐	☐	☐
Compétences requises			
1. _____	☐	☐	☐
2. _____	☐	☐	☐
3. _____	☐	☐	☐
4. _____	☐	☐	☐
5. _____	☐	☐	☐
6. _____	☐	☐	☐
Autres renseignements			
1. _____	☐	☐	☐
2. _____	☐	☐	☐
3. _____	☐	☐	☐
4. _____	☐	☐	☐
5. _____	☐	☐	☐
6. _____	☐	☐	☐

REMARQUE : Les renseignements sur les exigences en matière d'emploi pour une profession donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement Travailler en Colombie-Britannique, au Canada pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 8 – SALAIRE

Passez en revue la section Salaire de votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada et prenez en note le salaire horaire type pour cette profession dans la ville où vous souhaitez vivre. Vous trouverez également des renseignements sur les salaires sur le site Web de WorkBC.

Il serait également pertinent d'en apprendre davantage sur les normes et les lois du travail en vigueur au Canada en consultant le site Web de WorkBC et celui sur le travail du gouvernement du Canada.

Ville ou région	Salaire horaire

REMARQUE : Les renseignements sur les salaires dans une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement le site Travailler en C.-B., au Canada et celui de WorkBC pour obtenir les renseignements les plus à jour.

ÉTAPE 9 – PERSPECTIVES D'EMPLOI

Passez en revue la section Perspectives de votre rapport sur l'emploi en Colombie-Britannique dans Travailler au Canada pour découvrir vos perspectives quant à différents emplois, dans cette province.

Le site Web de WorkBC contient de l'information approfondie sur le marché du travail, notamment des portraits régionaux et des perspectives du marché du travail de toutes les régions en Colombie-Britannique. L'outil de suivi des tendances en matière d'emploi (Job Trend Tracker) peut également vous aider à comprendre le marché du travail de la province et à trouver les endroits où il existe des possibilités de carrière et où il y aura possiblement des pénuries de main-d'œuvre.

Notes:

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 10 - POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Dressez la liste des employeurs éventuels.

- Passez en revue la section Emplois de votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada, où vous trouverez les possibilités d'emploi figurant actuellement dans la Banque nationale d'emplois du Canada pour la ville et la profession que vous avez choisies.
- Consultez la section sur la recherche d'emploi du site Web de WorkBC et la page Chercher un emploi du site Web de Service Canada pour vous aider à trouver un emploi en Colombie Britannique, à rédiger un curriculum vitae, à choisir une carrière, à évaluer vos compétences et bien plus.
- Consultez les sections Offres d'emploi des journaux locaux ou nationaux;
- Effectuez une recherche dans Internet à partir du mot « emplois » et du nom de la ville et de la province ou du territoire où vous voulez vivre;
- Effectuez du réseautage social. Le réseautage est la façon de chercher du travail sur le marché caché du travail du Canada. Il s'agit d'une façon efficace de dire à de nombreuses personnes que vous cherchez du travail. Apprenez comment sur la page Accéder au marché caché de l'emploi du site Service Canada.
- Cherchez des employeurs potentiels.
- Consultez le site Web des 100 meilleurs employeurs du Canada
- Consultez d'autres ressources de recherche d'emploi en ligne affichées sur la page Guichet emplois du site de Service Canada.

Aide

Le programme Skills Connect for Immigrants consiste en un programme pratique de préparation à l'emploi qui pourrait vous aider à trouver un emploi qui correspond à vos compétences, vos études et votre expérience. Pour trouver un programme Skills Connect dans votre collectivité, consultez la carte sur le site Web de WelcomeBC pour trouver des services offerts près de chez vous.

Pour en apprendre davantage au sujet du programme, regardez les vidéos sur les réussites de Skills Connect sur la chaîne YouTube de WelcomeBC.

Communiquez avec l'association professionnelle ou l'organisme de réglementation de votre profession, ou avec un organisme local d'aide aux immigrants pour connaître les programmes disponibles dans la région où vous prévoyez vivre.

La section sur les facteurs renforçant l'employabilité sur le site Web de WorkBC contient des renseignements sur le bénévolat, les stages et les options d'alternance travail-études qui pourraient vous aider à obtenir une expérience de travail canadienne précieuse.

Vous pouvez aussi trouver un employeur éventuel en vous informant auprès d'un organisme d'aide aux immigrants à propos des séances de formation ou des ateliers en « recherche d'emploi ». Vous trouverez les noms et coordonnées d'organismes d'aide aux immigrants sur la carte des services offerts près de chez vous sur le site Web de WelcomeBC.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 10 - SUITE

REMARQUE : Vous aurez davantage de perspectives d'emploi si vous envisagez un plus grand éventail de professions. Vos compétences sont transférables dans d'autres professions et secteurs auxquels vous n'avez peut-être pas songé. Voir l'étape 13 pour de plus amples renseignements.

Inscrivez les possibilités d'emploi ci-dessous :

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

ÉTAPE 10 - SUITE

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 10 – SUITE

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

Employeur éventuel

Titre du poste

Salaire

Lieu

Compétences requises

Langues demandées

Français ☐ Anglais ☐ Bilingue ☐

Coordonnées

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 11 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ET LA FORMATION

Une formation formelle dans le domaine qui vous intéresse peut vous aider à trouver du travail. Songez à reprendre les études pour obtenir un diplôme ou un certificat, à poursuivre vos études ou à suivre un programme de formation. Vous pourriez également examiner les possibilités de poursuivre vos études dans un autre domaine que celui où vous avez l'intention de travailler quand vous arriverez en Colombie-Britannique.

Il existe plusieurs façons de chercher les possibilités d'éducation permanente et de formation qui s'offrent à vous au Canada afin d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer votre profession de prédilection dans une ville de la Colombie-Britannique.

- Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi du rapport Travailler au Canada.
- Pour les professions réglementées, la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport comporte de l'information sur les études requises ainsi que des liens vers les sites Web des organismes de réglementation et des secrétariats d'apprentissage, où vous pourrez trouver de plus amples renseignements.
- Prenez connaissance des profils professionnels pertinents (s'ils sont disponibles) sur les sites Web de WelcomeBC, de WorkBC et du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers.
- Consultez le site Web Formation et carrières du gouvernement du Canada;
- Consultez le site Web de l'Industry Training Authority pour vous informer au sujet de plus de 100 programmes de formation dans les métiers offerts en Colombie-Britannique, notamment les programmes du « Sceau rouge » (soudeur/soudeuse, briqueteur/briqueteuse, coiffeur/coiffeuse et carreleur/carreleuse).
- Consultez le site Web EducationPlanner pour obtenir des renseignements sur les collèges et les universités en Colombie-Britannique.
- Consultez la section sur les facteurs renforçant l'employabilité sur le site Web de WorkBC pour savoir comment développer vos compétences.

Prenez en note ci-dessous les programmes qui vous intéressent.

Nom du programme

Organisme

Coordonnées

Coût

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 11 – SUITE

Nom du programme

Organisme

Coordonnées

Coût

REMARQUE : Les renseignements sur les programmes d'éducation permanente, de formation ou d'études pour une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Consultez régulièrement le site Web EducationPlanner et celui de Travailler en C.-B., au Canada pour obtenir des renseignements à jour.

ÉTAPE 12 – AUTRES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il pourrait vous falloir un certain temps pour accomplir toutes les démarches que vous avez définies aux étapes 4 et 5. Entre-temps, vous pouvez vous renseigner sur d'autres types d'emplois afin d'avoir plus d'options pour travailler au Canada. Ces emplois de substitution peuvent ou non être liés à votre emploi actuel ou à vos compétences et votre éducation.

Comme il faut du temps pour obtenir un permis d'exercer dans votre profession, vous devrez peut-être occuper un emploi qui ne se situe pas dans votre profession, mais qui y est lié, en attendant l'obtention de votre permis d'exercer. Le fait d'occuper un emploi connexe vous donnera l'occasion :

- de gagner de l'argent pendant que vos titres de compétences sont en cours d'évaluation;
- d'utiliser vos connaissances et compétences;
- d'apprendre des expressions et des mots en anglais liés à votre profession;
- d'acquérir une expérience professionnelle canadienne et des références;
- d'établir des liens et un réseau avec d'autres professionnels.

Vous pouvez décider d'exercer un autre emploi ou d'utiliser cette expérience pour vous aider à obtenir un permis d'exercice dans votre profession initiale.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 12 – SUITES

Comment?

- Passez en revue les renseignements de la section Emplois du rapport Travailler au Canada et les profils professionnels sur les sites Web de WelcomeBC, de WorkBC et du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers.
- Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il serait pertinent de communiquer avec les organismes indiqués dans la liste que vous avez dressée à l'étape 3 pour leur demander conseil.
- Dressez une liste d'autres professions pour lesquelles vous pourriez posséder les qualifications requises ou que vous souhaiteriez exercer, puis créez d'autres rapports en ligne sur l'emploi en Colombie-Britannique dans Travailler au Canada et passez en revue les profils professionnels pertinents pour savoir si ces professions sont réglementées ou non.
- Si vous êtes déjà en Colombie-Britannique, communiquez avec un organisme d'aide aux immigrants pour en savoir davantage au sujet du programme Skills Connect for Immigrants, un programme de préparation à l'emploi qui pourrait vous aider à trouver un emploi qui vous permettrait de mettre à profit vos compétences, votre formation, vos connaissances et votre expérience.
- Vous pouvez également obtenir de l'aide dans un bureau de Service BC ou un centre Service Canada. Trouvez le centre Service Canada le plus près de chez vous dans votre rapport Travailler au Canada ou en consultant le site de Service Canada.
- Joignez-vous à des associations professionnelles pour pouvoir rencontrer des personnes qui pourraient vous donner de bons conseils.

Autres possibilités d'emploi :

Aide

À titre de nouvel immigrant, vous avez accès à des services gratuits offerts par des organismes d'aide aux immigrants partout en Colombie-Britannique.
Ces organismes peuvent vous aider :

- à apprendre l'anglais;
- à trouver un logement;
- à inscrire vos enfants à l'école;
- à vous renseigner sur la vie en Colombie-Britannique;
- à présenter une demande pour des services gouvernementaux;
- à vous faire de nouveaux amis.

Utilisez la carte des services d'établissement sur le site de WelcomeBC pour trouver des services offerts près de chez vous. Vous pouvez également obtenir de l'aide à l'un des nombreux bureaux de Service BC et centres Service Canada situés partout en Colombie-Britannique. Chaque centre offre divers services de ministères et d'organismes fédéraux, du gouvernement provincial et de fournisseurs de services dans la collectivité. Au bureau de Service BC, vous pouvez présenter une demande pour le régime de services médicaux, enregistrer une nouvelle entreprise ou chercher un emploi. Service Canada offre notamment les services suivants : la présentation de demandes d'assurance-emploi, de passeport et de numéro d'assurance sociale.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 13 – EMPLOIS NON LIÉS À VOTRE DOMAINE

Vous pourriez envisager d'exercer un emploi qui n'est pas lié à votre profession :

- si vous êtes intéressé par un changement de carrière;
- s'il n'existe pas de possibilité d'emploi dans votre profession;
- si vous devez trouver n'importe quel emploi immédiatement;
- si vos titres de compétences ne répondent pas aux normes canadiennes ou à celles de la Colombie Britannique ou s'il vous fallait trop de temps, d'efforts et d'argent pour répondre à ces normes.

Comment?

- Dressez une liste d'autres emplois NON liés à votre domaine et pour lesquels vous auriez les qualifications requises, puis créez d'autres rapports sur l'emploi en Colombie-Britannique dans Travailler au Canada pour savoir si ces professions sont réglementées ou non.
- Si vous êtes déjà en Colombie-Britannique, vous pouvez également communiquer avec un bureau de ServiceBC ou un centre Service Canada dans la province pour vous informer. Apprenez-en davantage au sujet de Service BC ou trouvez un centre Service Canada près de chez vous.
- De plus, vous pouvez trouver d'autres ressources à consulter dans votre rapport sur l'emploi en Colombie-Britannique dans Travailler au Canada.

Autres emplois possibles :

Aide

Si votre profession est réglementée, il pourrait vous falloir beaucoup de temps pour obtenir votre permis ou votre certificat d'agrément si vous avez été formé à l'extérieur du Canada. Vous voudrez peut-être exercer une profession non réglementée dans votre domaine pour commencer. Ce pourrait être une bonne façon de mettre à profit vos compétences et d'acquérir de l'expérience de travail au Canada.

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 14 – DÉMARCHES

Planifiez les démarches qu'il vous faut effectuer afin de pouvoir exercer cette profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

Comment?

- Utilisez les renseignements de l'étape 7 afin de déterminer les démarches à accomplir pour chaque exigence que vous ne remplissez pas ou pour laquelle vous devez améliorer vos qualifications.

Évaluez combien d'argent et de temps il vous faudra pour satisfaire à chacune des exigences.

Exigence	Coût	Durée
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

Établissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir :

Démarche	Échéance
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 15 – PRÉPARATION D'UN CURRICULUM VITÆ ET D'UNE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Au Canada, un curriculum vitæ (CV) est un outil important dans le processus de recherche d'emploi. Le curriculum vitæ et la lettre d'accompagnement indiquent à l'employeur qui vous êtes, ce que vous avez fait dans le passé, quelles sont vos compétences acquises et pourquoi vous voulez obtenir cet emploi.

Le style utilisé dans le curriculum vitæ au Canada pourrait être différent du style auquel vous êtes habitué. Par exemple, vous ne devez pas inclure de renseignements personnels comme l'âge, l'état matrimonial, le sexe, la religion, le numéro d'assurance sociale (NAS), l'appartenance politique ou le statut d'immigration. Vous pouvez rédiger un excellent curriculum vitæ pendant que vous êtes encore dans votre pays d'origine. Pour en savoir plus sur la rédaction d'un curriculum vitæ et d'une lettre d'accompagnement, consultez les sites suivants :

- WorkBC;
- Travailler au Canada;
- Guichet emplois.

Aide

Vous pouvez également vous informer auprès d'un organisme d'aide aux immigrants au sujet de séances de formation ou d'ateliers sur la « rédaction de curriculum vitae » ou de services à cet égard. Vous trouverez le nom et les coordonnées d'organismes d'aide aux immigrants sur la carte des services d'établissement sur le site Web de WelcomeBC.

REMARQUE : Vous devrez créer un compte gratuit assorti d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour avoir accès à la section Concepteur de CV du site Web Guichet emplois.

ÉTAPE 16 – PRÉPARATION À UNE ENTREVUE D'EMPLOI EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Une entrevue est une rencontre entre votre employeur éventuel et vous, dans le cadre de laquelle on vous demandera de répondre à des questions prédéterminées. L'employeur convoque souvent en entrevue plusieurs candidats qualifiés pour pourvoir un emploi donné.

Aide

Certaines entrevues peuvent comporter un examen à choix multiples. Pour apprendre à vous préparer à un tel examen, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « conseils pour les examens à choix multiples ».

Pour en apprendre davantage sur la préparation à une entrevue d'emploi :

- consultez la section sur l'organisation d'une recherche d'emploi sur le site Web de WorkBC;
- consultez la page Se préparer à l'entrevue sur le site Web Travailler au Canada;
- consultez le site Web Guichet emplois du gouvernement du Canada;
- consultez le site Web Emplois du gouvernement du Canada (Commission de la fonction publique du Canada).

Section C | Trouver un emploi en Colombie-Britannique, au Canada

ÉTAPE 17 - BÉNÉVOLAT

Faire du bénévolat signifie rendre un service de son plein gré sans rémunération. Travailler comme bénévole peut vous permettre :

- d'acquérir une expérience de travail au Canada;
- de vous exercer à parler l'anglais;
- de vous créer un réseau;
- de vous faire des amis et de rencontrer des Canadiens;
- de trouver quelqu'un qui pourra vous servir de référence;
- de montrer aux employeurs éventuels que vous êtes une personne qui travaille fort.

Pour en apprendre davantage sur la façon dont le bénévolat en Colombie-Britannique peut vous aider à trouver un emploi :

- effectuez une recherche dans Internet à partir du mot « bénévole » et du nom de la ville où vous vivez;
- renseignez-vous davantage auprès d'un organisme d'aide aux immigrants. Vous trouverez les noms et coordonnées d'organismes d'aide aux immigrants sur la carte des services d'établissement sur le site Web de WelcomeBC;
- consultez le site Web de Volunteer B.C. pour obtenir un aperçu du monde du bénévolat dans la province.

Dressez la liste des occasions de bénévolat en Colombie-Britannique qui vous intéressent.

ÉTAPE 18 – DÉMARRER VOTRE PROPRE ENTREPRISE

Si vous songez à démarrer votre propre entreprise en Colombie-Britannique, vous aurez besoin d'un plan d'affaires détaillé. Pour en apprendre davantage à propos du démarrage d'une entreprise au Canada :

- consultez le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique, lequel contient des ressources à l'intention des personnes qui souhaitent démarrer une entreprise en Colombie Britannique;
- consultez le site Web de Trade and Invest B.C.;
- renseignez-vous davantage sur la façon de venir en Colombie-Britannique à titre d'entrepreneur en consultant le site Web du programme des candidats des provinces de la Colombie-Britannique – programme d'immigration des gens d'affaires (PCP);
- consultez le site Web multilingue Investir au Canada;
- consultez le site Web Entreprises Canada du gouvernement du Canada, qui fournit de l'information sur le démarrage d'une entreprise au Canada;
- effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « petite entreprise » et du nom de la ville;
- demandez plus d'information à un organisme d'aide aux immigrants ou à un bureau de ServiceBC. (Vous trouverez les noms et coordonnées d'organismes d'aide aux immigrants sur la carte des services d'établissement sur le site Web de WelcomeBC.)

Notes:

Avant de continuer

- Voulez-vous en savoir davantage sur d'autres professions?
- Voulez-vous en savoir davantage sur les possibilités d'emploi ailleurs en Colombie Britannique ou au Canada?

Dans l'affirmative, créez un autre rapport dans Travailler au Canada en modifiant la profession, le lieu ou les deux et remplissez ensuite un autre exemplaire du présent guide. Vous pourrez ainsi utiliser différents rapports et différents guides pour comparer vos options. Par exemple :

- Y a-t-il un endroit où votre profession n'est pas réglementée et où vous n'avez pas besoin de permis avant de commencer à travailler?
- Y a-t-il une ville ou une région où la demande visant les professions correspondant à vos qualifications est plus élevée?

Sinon, passez aux autres sections du guide :

Section D – Documents relatifs au travail

Section E – Éducation, diplômes et attestations

Section D | Documents relatifs au travail

** La plupart des liens suggérés dans le présent document renvoient à des sites Web unilingues anglais.*

INTRODUCTION

Il existe de nombreux documents relatifs à votre éducation et à votre expérience qui aident les organismes de réglementation, les organismes d'évaluation et les employeurs à mieux comprendre les compétences que vous avez acquises à l'étranger. Avant de venir en Colombie-Britannique, vous pouvez déterminer et rassembler les documents dont vous aurez peut-être besoin après votre arrivée.

Tous les documents que vous pouvez produire et qui prouvent vos acquis en matière d'éducation, votre formation professionnelle et votre expérience professionnelle vous aideront dans votre recherche d'emploi en Colombie-Britannique. Ils vous aideront, vous et les employeurs potentiels, à avoir une meilleure idée de vos compétences. Lors de la présentation d'une demande de permis d'exercer, d'agrément ou d'autorisation pour une profession réglementée, ces documents sont exigés.

L'expérience et l'éducation acquises à l'étranger ne sont pas toujours directement transférables en Colombie-Britannique. Toutefois, les documents relatifs au travail aident les organismes d'attribution des permis et les employeurs éventuels à évaluer vos compétences et à comprendre la façon dont elles sont comparables aux normes canadiennes.

La section sur le travail en Colombie-Britannique sur le site Web de WelcomeBC contient des profils professionnels à l'intention des immigrants dans la province. Ces guides comprennent des renseignements sur ce que vous pouvez faire avant et après votre arrivée dans la province, notamment des listes détaillées des documents relatifs au travail que vous pourriez devoir fournir pour travailler dans la profession souhaitée en Colombie-Britannique.

ÉTAPE 1 – VOS TITRES DE COMPÉTENCES

En vous servant du formulaire ci-dessous, dressez la liste de tous les documents attestant vos études et votre expérience de travail qui pourraient aider les organismes en Colombie-Britannique (organismes de réglementation, organismes d'évaluation, employeurs ou établissements d'enseignement) à comprendre les qualifications que vous avez acquises à l'étranger. Dans le cas d'une profession réglementée, vérifiez les documents énumérés dans la section Permis d'exercice et reconnaissance professionnelle de votre rapport sur l'emploi en Colombie Britannique dans Travailler au Canada et, s'ils sont disponibles, dans les profils professionnels figurant dans la section sur le travail en Colombie- Britannique du site Web de WelcomeBC.

Les documents dont vous pourriez avoir besoin sont notamment :

- les diplômes ou les certificats décernés par une université, un collège, une école secondaire ou une école de métier;
- la description de vos programmes d'études ou les plans de cours; les relevés de notes;
- des lettres d'organismes professionnels et de réglementation;
- les certificats professionnels ou de formation d'apprenti;
- des lettres d'employeurs, des examens du rendement;
- les descriptions de tâches liées aux emplois que vous avez occupés;
- des lettres de recommandation d'anciens employeurs.

Section D | Documents relatifs au travail

ÉTAPE 1 – SUITE

Liste des documents originaux que vous apporterez. Vérifiez si vous avez l'original de chacun des documents en votre possession ou si vous devez vous le procurer.

	Je l'ai	Je dois l'obtenir
1. _____	☐	☐
2. _____	☐	☐
3. _____	☐	☐
4. _____	☐	☐
5. _____	☐	☐
6. _____	☐	☐
7. _____	☐	☐
8. _____	☐	☐

Aide

Assurez-vous que les documents sont dans le format demandé par l'organisme. Celui-ci peut demander l'original ou une copie notariée. Il peut également exiger une traduction certifiée conforme.
Renseignez vous pour savoir si l'organisme demande que les établissements d'enseignement et les autres organismes à l'extérieur du Canada lui envoient directement les documents.

Liste des documents qui doivent être expédiés directement d'un établissement d'enseignement que vous avez fréquenté à un organisme en Colombie-Britannique.

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Section D | Documents relatifs au travail

ÉTAPE 2 – RASSEMBLER VOS DOCUMENTS

Si vous n'êtes pas en possession des documents originaux dont vous avez besoin, communiquez avec les établissements d'enseignement ou autres organismes où vous avez étudié ou travaillé et demandez-leur de vous faire parvenir les documents directement. Notez ci-dessous le déroulement du processus.

REMARQUE : Faites ces démarches lorsque vous êtes encore dans votre pays d'origine.

Document	Confirmation d'envoi	Reçu
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		
Demandé à		
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		

Document	Confirmation d'envoi	Reçu
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		
Demandé à		
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		

Document	Confirmation d'envoi	Reçu
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		
Demandé à		
_____	Oui ☐	Oui ☐
_____		

ÉTAPE 3 – ACHEMINER DES DOCUMENTS DIRECTEMENT AU CANADA

Chaque établissement d'enseignement, organisme de réglementation et autre organisme en Colombie Britannique établit ses propres règles relativement à l'acheminement de documents. Certains demandent que les documents leur soient envoyés directement. Le cas échéant, communiquez avec votre établissement d'enseignement, organisme de réglementation et autre organisme pertinent avant de partir pour la Colombie-Britannique et demandez-leur d'envoyer vos documents directement à l'organisme dans la province. Notez ci-dessous le déroulement du processus.

Aide

Dans certains cas, l'organisme de réglementation, l'employeur, l'organisme d'évaluation ou l'établissement d'enseignement peut exiger que les documents officiels soient envoyés directement par les écoles ou autres organismes en Colombie-Britannique. Avant de partir, vérifiez auprès de l'organisme concerné quelles sont ses exigences.

Document	Confirmation d'envoi	Reçu
_____	Oui ☐	Oui ☐
Demandé à _____	Oui ☐	Oui ☐
Envoyé à _____ _____	Oui ☐	Oui ☐

Document	Confirmation d'envoi	Reçu
_____	Oui ☐	Oui ☐
Demandé à _____	Oui ☐	Oui ☐
Envoyé à _____ _____	Oui ☐	Oui ☐

Section D | Documents relatifs au travail

ÉTAPE 4 – FAIRE TRADUIRE DES DOCUMENTS

Vous devrez peut-être faire traduire vos documents en anglais. Certains organismes de réglementation peuvent vous demander également de les faire traduire en français. Consultez le site Web ou communiquez avec l'organisme de réglementation ou l'autorité en matière d'apprentissage pour connaître les exigences en matière de traduction, et savoir entre autres :

- si vous devez faire appel à un service de traduction agréé (le cas échéant, vous devrez payer pour la traduction);
- si les documents originaux sont obligatoires;
- si vous devez faire certifier les copies par un notaire;
- si des traductions certifiées sont exigées.

Aide

Veillez à ce que les documents soient traduits par un service de traduction qualifié. Pour trouver un service de traduction qualifié, communiquez avec l'organisme International Credentials Evaluation Service (ICES), service d'évaluation des titres de compétences approuvé par la province de la Colombie Britannique.

La plupart des documents que vous apporterez devront être présentés en français ou en anglais. Vous devrez acquitter le coût de la traduction le cas échéant.

Remarque : Nombre d'organismes de réglementation et d'écoles demandent le recours à des services de traducteurs agréés en Colombie-Britannique. Il est possible que les traductions effectuées dans votre pays d'origine ne soient pas acceptées.

Notez le déroulement du processus au moyen du tableau ci-dessous.

Documents devant être traduits en français	Envoyé à la traduction		Traduction reçue	
1. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
2. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
3. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
4. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
5. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
6. _____	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non

Service de traduction utilisé :

Section D | Documents relatifs au travail

ÉTAPE 5 – DOCUMENTS MANQUANTS

Si vous ne pouvez pas obtenir les documents qui attestent vos études, vos compétences et votre expérience, communiquez avec les organismes indiqués dans la liste que vous avez dressée à l'étape 3 de la section C et demandez-leur comment procéder.

Section E | Éducation, diplômes et attestations

** La plupart des liens suggérés dans le présent document renvoient à des sites Web unilingues anglais.*

INTRODUCTION

L'instruction est un atout dans la recherche d'un emploi en Colombie-Britannique; toutefois, il est possible que vous études ne soient pas reconnues automatiquement dans la province. Si vous pouvez démontrer la façon dont vos diplômes ou attestations sont comparables aux normes canadiennes, vous améliorerez vos chances de trouver un emploi en Colombie-Britannique. Cette section vous aidera également à comprendre le type d'emploi dont vous remplissez les conditions requises en Colombie-Britannique.

ÉTAPE 1 – ÉQUIVALENTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE À LA FORMATION ACQUISE À L'ÉTRANGER

Si vous souhaitez poursuivre vos études au Canada, il y a plus de 200 établissements postsecondaires accrédités qui permettent d'évaluer les diplômes universitaires aux fins de l'inscription dans leur établissement.

Vous devrez peut-être faire évaluer vos diplômes pour déterminer la façon dont vos études sont comparables aux normes de la Colombie-Britannique. Vous pouvez commencer ce processus avant de quitter votre pays d'origine.

L'organisme International Credential Evaluation Service (ICES) peut évaluer vos diplômes moyennant des frais de service connexes. Toutefois, il est possible que cette étape ne soit pas nécessaire. Avant d'acquitter les frais liés à l'évaluation de vos titres de compétences par l'ICES, renseignez-vous afin de savoir si cela est nécessaire.

Aide

Les évaluations faites par des organismes d'évaluation comme l'International Credential Evaluation Service (ICES) aideront les employeurs, les établissements postsecondaires et les organismes professionnels à comprendre votre parcours scolaire. Ces organismes d'évaluation ne garantissent pas la reconnaissance de vos compétences aux fins de l'emploi, de l'obtention d'un permis d'exercer en Colombie-Britannique ou de la poursuite d'études dans un établissement postsecondaire de la province. Des frais sont imposés pour les services de ces organismes.

Consultez le site Web de WelcomeBC pour en savoir davantage au sujet de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger en Colombie-Britannique.

Section E | Éducation, diplômes et attestations

Ce que vous pouvez faire

Aux fins de l'éducation

- Communiquez avec l'établissement postsecondaire où vous souhaitez vous inscrire en Colombie-Britannique pour savoir quel genre d'évaluation il exige et accepte.
- Communiquez avec l'organisme d'évaluation recommandé par l'école où vous souhaitez vous inscrire, au besoin.

Aux fins du travail

- Si vous voulez travailler dans une profession réglementée ou commerciale, communiquez avec l'organisme de réglementation pour savoir si vous avez besoin de faire ce genre d'évaluation et à quel organisme d'évaluation vous devez vous adresser. La section Permis d'exercice et reconnaissance professionnelle de votre rapport contient des liens vers les sites Web d'organismes de réglementation professionnelle.
- Si vous n'avez pas besoin de faire évaluer vos diplômes dans le cadre de la procédure d'obtention d'un permis d'exercer, envisagez tout de même de faire une évaluation par l'ICES. Cette évaluation peut être utile pour aider les employeurs à connaître vos compétences acquises.

Coordonnées :_____

Veuillez prendre note du type d'évaluation nécessaire :_____

Inscrivez le coût approximatif de l'évaluation :_____

Inscrivez le temps nécessaire à l'évaluation :_____

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site de l'International Credentials Evaluation Service (ICES). Il aide les professionnels, les employeurs et les organismes en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'évaluation des diplômes et des compétences au Canada.

Section E | Éducation, diplômes et attestations

ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DE VOS TITRES DE COMPÉTENCES

Si vous faites évaluer vos titres de compétences scolaires, notez ci-dessous le déroulement du processus.

Document requis _____

_____

Envoyé à _____ Confirmation d'envoi Oui ☐ Non ☐ Reçu Oui ☐ Non ☐

Reçu _____

Coût de l'évaluation _____ Paiement fait? Oui ☐ Non ☐

Document requis _____

_____

Envoyé à _____ Confirmation d'envoi Oui ☐ Non ☐ Reçu Oui ☐ Non ☐

Reçu _____

Coût de l'évaluation _____ Paiement fait? Oui ☐ Non ☐

Document requis _____

_____

Envoyé à _____ Confirmation d'envoi Oui ☐ Non ☐ Reçu Oui ☐ Non ☐

Reçu _____

Coût de l'évaluation _____ Paiement fait? Oui ☐ Non ☐

Section E | Éducation, diplômes et attestations

Document requis _____

_____

Envoyé à _____ Confirmation d'envoi Oui ☐ Non ☐ Reçu Oui ☐ Non ☐

Reçu _____

Coût de l'évaluation _____ Paiement fait? Oui ☐ Non ☐

Document requis _____

_____

Envoyé à _____ Confirmation d'envoi Oui ☐ Non ☐ Reçu Oui ☐ Non ☐

Reçu _____

Coût de l'évaluation _____ Paiement fait? Oui ☐ Non ☐

ÉTAPE 3 – POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION PERMANENTE OU DE FORMATION DANS VOTRE DOMAINE

Une fois que vous aurez reçu votre évaluation, vous serez en mesure de déterminer si vous avez besoin de mettre à niveau vos compétences ou votre instruction pour la profession que vous envisagez. Si tel est le cas, vous devrez trouver un programme d'études dans un établissement d'enseignement où vous pourrez obtenir la formation requise, près de l'endroit où vous prévoyez vivre. Passez en revue les possibilités d'éducation permanente et de formation que vous avez cernées à l'étape 11 de la section C.

Notes:

Section E | Éducation, diplômes et attestations

ÉTAPE 4 – AUTRES POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION OU DE FORMATION

Une formation formelle dans le domaine qui vous intéresse peut vous aider à trouver du travail. Songez à reprendre les études pour obtenir un diplôme ou un certificat, à poursuivre vos études ou à suivre un programme de formation. Vous pourriez également examiner les possibilités de poursuivre vos études dans un autre domaine que celui où vous avez l'intention de travailler quand vous arriverez en Colombie Britannique.

Voici quelques façons de vous renseigner sur la formation continue et les possibilités de formation qui s'offrent à vous en Colombie-Britannique afin de vous aider à vous qualifier pour le travail que vous visez :

- Recherchez votre profession dans Travailler en C.-B., au Canada. La section Éducation et exigences d'emploi du rapport dresse la liste des établissements d'enseignement où vous pourrez vous inscrire pour suivre la formation dont vous avez besoin pour exercer cette profession et fournit des liens vers des ressources de planification d'études et de carrière.
- Passez en revue la section Éducation et exigences d'emploi de votre rapport. Elle comporte des renseignements sur les études nécessaires, ainsi que des liens vers les sites Web des organismes de réglementation et des autorités en matière d'apprentissage, où vous pourrez trouver plus d'information.
- Consultez la section sur les cheminements de carrière sur le site Web de WorkBC pour vous renseigner au sujet des outils et des ressources qui pourraient vous aider à mettre vos compétences à niveau.
- Consultez le site Web Formation et carrières du gouvernement du Canada.
- Consultez le site Web de l'Industry Training Authority pour vous renseigner sur plus de 100 programmes de formation dans les métiers en Colombie-Britannique, notamment le programme du « Sceau rouge » (soudeur/soudeuse, briqueteur/briqueteuse, coiffeur/coiffeuse, carreleur/carreleuse, etc.).

Vous pouvez en apprendre plus sur les universités et les collèges en Colombie-Britannique en consultant le site Web ou en communiquant avec les établissements suivants si vous envisagez de poursuivre vos études en Colombie-Britannique :

- Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique;
- Education Planner;
- Association des collèges communautaires du Canada;
- Association des universités et collèges du Canada;
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Les citoyens et les résidents permanents du Canada peuvent être admissibles à une bourse ou un prêt d'études fédéral et à l'aide financière de StudentAidBC. L'admissibilité dépend du type de cours que vous voulez prendre.

Section E | Éducation, diplômes et attestations

Notez ci-dessous les établissements d'enseignement et les programmes qui vous intéressent :

Établissement

Endroit

Programme

Coordonnées

Coût

Établissement

Endroit

Programme

Coordonnées

Coût

Établissement

Endroit

Programme

Coordonnées

Coût

Établissement

Endroit

Programme

Coordonnées

Coût

Mes liens importants

Ressources en Colombie-Britannique

1. Agence Francophone pour l'accueil des immigrants (AFAI)
2. Industry Training Authority (ITA) de la Colombie-Britannique
3. Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique : Trouver un établissement d'enseignement
4. Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique : Programmes et services
5. Ministère des Finances de la Colombie-Britannique : Programmes de revenu (impôt)
6. Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique : Régime de services médicaux de la Colombie Britannique
7. Programme des candidats des provinces de la Colombie-Britannique (PCP)
8. EducationPlanner
9. Cours d'anglais langue seconde pour adultes (ELSA)
10. Cours d'ALS et programmes d'emploi à l'intention des immigrants en Colombie-Britannique
11. Programme d'aide à l'établissement en ALS
12. Gouvernement de la Colombie-Britannique
13. HelloBC
14. Immigrant Employment Council of B.C. (IEC-BC)
15. International Centre for Credentials Evaluation (ICES)
16. Outil de suivi des tendances en matière d'emploi (Job Trend Tracker)
17. Langues Canada
18. Service BC
19. Skilled Immigrant Info Centre: Vancouver Public Library
20. Skills Connect for Immigrants
21. Small Business B.C.
22. StudentAidBC
23. Union of British Columbia Municipalities
24. Vivre, travailler et étudier en C-B
25. Volunteer B.C.
26. WelcomeBC
27. WelcomeBC : Demandez à un expert
28. WelcomeBC : Guide pour les nouveaux arrivants en Colombie-Britannique
29. WelcomeBC : Carte des services d'établissement
30. WelcomeBC : Chaîne YouTube
31. WelcomeBC: Info pour les immigrants francophones
32. WorkBC
33. Travailler au Canada – Colombie-Britannique

Notes:

Mes liens importants

Autres Ressource

1. Agence de la consommation en matière financière du Canada
2. Agence du revenu du Canada
3. Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes
4. Association canadienne de l'immeuble
5. Association des banquiers canadiens - Foire aux questions
6. Association des collèges communautaires du Canada
7. Association des universités et collèges du Canada
8. Autres sites sur les emplois
9. Bénévoles Canada
10. Carrières à la fonction publique fédérale
11. Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
12. Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens
13. Citoyenneté et Immigration Canada
14. Cours de langue pour les immigrants au Canada
15. Entreprises Canada
16. Fédération canadienne des municipalités
17. Formation et carrières
18. Guichet emplois
19. Investir au Canada
20. Numéro d'assurance sociale
21. Prestations gouvernementales
22. Programme des normes interprovinciales Sceau rouge
23. Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien
24. Réseautage
25. Ressources humaines et Développement des compétences Canada
26. Santé Canada
27. Se rendre au Canada
28. Service Canada
29. Service Canada : chercher un emploi
30. Société canadienne d'hypothèques et de logement
31. Travail
32. Travailler au Canada
33. World English (en anglais seulement)

Notes :

Glossaire

Autorité en matière de formation d'apprenti – Organisme détenant l'information sur la formation dans les métiers et les permis ou les certificats d'agrément dont vous pouvez avoir besoin avant de pouvoir travailler au Canada.

Bénévole – Personne qui rend un service de son plein gré et sans rémunération.

Carte santé – Ce sont les provinces et les territoires, et non le gouvernement fédéral, qui assument la responsabilité de l'administration et de la prestation des services de soins de santé. La carte santé est délivrée par le gouvernement provincial ou territorial et permet l'accès aux services de santé assurés.

Centre Service Canada – Les centres Service Canada offrent des services en personne à ceux qui veulent savoir à qui s'adresser pour faire évaluer leurs titres de compétences au Canada. Les agents de Service Canada aident les immigrants à trouver rapidement l'organisme de réglementation et d'évaluation de leur profession et fournissent d'importants renseignements sur des professions en particulier. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près offrant des services d'information, d'orientation et d'aiguillage en personne, téléphonez au 1-888-854-1805 ou par ATS, au 1-800-926-9105 (au Canada seulement).

Certificat d'agrément – Document officiel reconnaissant qu'une personne possède un certain ensemble de compétences et de connaissances. Pour obtenir un certificat d'agrément, il faut souvent suivre une formation ou un programme d'études.

Curriculum vitæ – Le curriculum vitæ (CV) est un condensé des compétences et de l'expérience d'un candidat à un emploi. On devrait aussi le considérer comme un document de marketing. Le curriculum vitæ doit être adapté au public cible, idéalement au gestionnaire recruteur.

Employeur – Une personne, un partenariat ou une entreprise directement ou indirectement responsable de l'embauche d'un employé. Dans les professions non réglementées, les employeurs évaluent et reconnaissent les titres de compétences étrangers. Il peut être avantageux de faire évaluer vos titres de compétences étrangers par un organisme d'évaluation pour que les employeurs éventuels puissent comprendre plus facilement vos qualifications.

Établissements d'enseignement (« Établissements d'enseignement postsecondaires ») – Pour un nouvel arrivant à la recherche d'un emploi au Canada, les établissements d'enseignement postsecondaires sont des endroits où il est possible de perfectionner ses compétences. Les établissements d'enseignement postsecondaires comme les universités, les collèges et les centres de formation professionnelle procèdent à l'évaluation et à la reconnaissance des titres de compétences étrangers lorsqu'un nouvel arrivant fait une demande d'inscription.

Glossaire

Marché caché du travail - Beaucoup de possibilités d'emploi ne sont annoncées nulle part, ce qui crée un marché du travail qui semble « caché ». L'information sur les emplois offerts circule souvent entre les gestionnaires, les employés et les gens d'affaires associés, de même que par l'entremise des parents, des amis et des connaissances.

Métiers Sceau rouge (métiers spécialisés) - Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été créé en vue d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Le programme du Sceau rouge permet aux gens de métier qualifiés de pratiquer leur métier partout au Canada où celui-ci est reconnu sans devoir passer d'autres examens. À ce jour, le programme du Sceau rouge comprend 49 métiers à l'échelle nationale, regroupant plus de 88 p. 100 de tous les apprentis et plus de 80 p. 100 de tous les gens de métier au Canada. Pour savoir quels métiers du Sceau rouge vous pouvez exercer dans votre province ou territoire, communiquez avec l'autorité provinciale ou territoriale en matière de formation d'apprenti.

Nouveaux arrivants - Cette expression désigne les gens qui sont récemment arrivés au Canada à titre d'immigrants.

Numéro d'assurance sociale - Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro constitué de neuf chiffres dont vous aurez besoin au Canada pour travailler ou pour avoir accès aux programmes et aux prestations du gouvernement.

Organisme de réglementation - Organisme fixant les normes et les pratiques d'une profession donnée. Par exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario veille à ce que ses membres possèdent les qualifications requises pour accomplir les fonctions d'infirmier. Il veille aussi à ce que ses membres tiennent à jour leurs qualifications.

Organisme d'aide aux immigrants - Il existe au Canada des centaines d'organismes qui offrent des services aux immigrants. Bon nombre de ces organismes sont soutenus financièrement par Citoyenneté et Immigration Canada. Ils embauchent des gens qui ont un jour été de nouveaux arrivants au Canada et qui comprennent les difficultés auxquelles font face les immigrants; ils peuvent vous servir dans votre langue et vous fournir un interprète et ont leurs bureaux dans les grandes villes.

Organismes d'évaluation des titres de compétences (« Organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences ») - Au Canada, la responsabilité d'évaluer et de reconnaître les titres de compétences relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences évaluent les diplômes acquis à l'extérieur du Canada.

Profession envisagée - Au Canada, des emplois ou des professions semblables portent souvent des titres différents. Vous devrez lire la première page de votre rapport *Travailler au Canada* et confirmer que le titre de la profession que vous avez choisie décrit correctement le travail que vous comptez faire au Canada.

Glossaire

Profession non réglementée – Profession ou métier que l'on peut exercer sans posséder de permis ou de certificat d'agrément. La plupart des professions au Canada ne sont pas réglementées. Si vous désirez exercer une profession non réglementée, vous devez prouver à votre employeur éventuel que vous possédez la formation et l'expérience nécessaires pour l'emploi convoité. Même lorsqu'une profession n'est pas réglementée, les employeurs peuvent exiger qu'un candidat soit agréé par un ordre professionnel.

Profession réglementée – De nombreuses professions sont assorties de leurs propres normes de pratique et sont dites « réglementées ». Au Canada, environ 20 p. 100 des professions sont réglementées par le gouvernement afin de protéger la santé de la population et de garantir sa sécurité. Par exemple, les professions d'infirmier, de médecin, d'ingénieur, d'enseignant et d'électricien sont toutes réglementées. Si vous souhaitez exercer une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez posséder un permis ou un certificat d'agrément délivré par l'organisme de réglementation de votre profession. Certaines professions sont réglementées dans certaines provinces ou certains territoires, et non dans d'autres.

Rapport *Travailler au Canada* - Ce rapport est produit au moyen de Travailler au Canada, qui vous aidera à déterminer le nom de votre profession au Canada et vous fournira un rapport détaillé (comportant les fonctions liées au poste, les compétences requises, les taux de salaire, etc.) sur le marché du travail pour un endroit donné au Canada.

Références - Liste de personnes en mesure de vous recommander ou d'attester votre capacité d'effectuer un travail.

Notes: